



COMPTES ANNUELS 2010

Arrêtés au 31 décembre 2010

SOMMAIRE

1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2 - BILAN

3 - COMPTE DE RESULTAT

4 - ANNEXES

ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net - 2010	Net - 2009
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
<i>Logiciels informatiques</i>	2 755,82	405,52	2 350,30	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
<i>Autres immobilisations</i>	655 112,48	437 544,71	217 567,77	225 011,11
<i>Matériel de transport</i>	117 050,98	65 219,35	51 831,63	66 361,45
	772 163,46	502 764,06	269 399,40	291 372,56
<u>Immobilisations Financières</u>				
<i>Participation capital BFCC</i>	579,37		579,37	579,37
<i>Participation capital C.EPARGNE</i>	503,12		503,12	503,12
	1 082,49		1 082,49	1 082,49
<u>TOTAL I</u>	776 001,77	503 169,58	272 832,19	292 455,05
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Avances et acomptes versés sur commande</u>	22 054,71		22 054,71	18 717,03
<u>Créances</u>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	90 199,86	30 761,54	59 438,32	44 479,53
<i>Autres créances</i>	167 495,27		167 495,27	234 314,09
	257 695,13		226 933,59	278 793,62
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	1 071 616,80		1 071 616,80	993 437,41
<u>Disponibilités</u>	178 611,03		178 611,03	150 814,59
<u>Charges constatées d'avance</u>	926,48		926,48	2 409,79
<u>TOTAL II</u>	1 788 599,28		1 500 142,61	1 444 172,44
TOTAL GENERAL (I + II)	2 564 601,05	503 169,58	1 772 974,80	1 736 627,49

PASSIF

	2010	2009
<u>FONDS PROPRES</u>		
<i>Fonds associatifs</i>	988 220,07	601 487,92
<i>Résultat de l'exercice</i>	37 746,37	386 732,15
<u>TOTAL I</u>	1 025 966,44	988 220,07
<u>PROVISIONS</u>		
<i>Provision pour charges et retraites</i>	303 187,04	284 061,34
<i>Provision pour travaux et équipements</i>	28 858,47	47 000,00
<u>TOTAL II</u>	332 045,51	331 061,34
<u>DETTES</u>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	284 394,04	296 482,56
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	122 047,27	94 182,94
<i>Autres dettes</i>	8 521,54	26 680,58
<u>TOTAL III</u>	414 962,85	417 346,08
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 772 974,80	1 736 627,49

COMPTE DE RESULTAT

	2010	2009
<u>Produits d'exploitation</u>	5 601 865,93	5 592 077,26
Production vendue	1 014 021,47	978 122,95
Subvention d'exploitation	4 552 185,88	4 608 454,31
Produits de gestion courante	1,00	-
Reprises sur provisions	33 788,64	5 500,00
Transfert de charges	1 868,94	-
<u>Charges d'exploitation</u>	5 542 844,88	5 230 675,94
Achats	352 874,07	326 056,85
Autres achats & charges externes	3 046 134,35	3 009 938,77
Impôts, taxes & versements assimilés	53 088,00	53 272,00
Salaires & traitements	1 628 597,78	1 430 592,50
Charges sociales	348 547,41	296 837,77
Dotation aux amortissements	93 184,90	79 060,38
Provision pour charges	20 418,37	34 917,67
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 021,05	361 401,32
Produits financiers	8 899,74	20 808,43
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	8 899,74	20 808,43
Produits exceptionnels	1 190,00	7 839,00
Charges exceptionnelles	31 364,42	3 316,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 30 174,42	4 522,40
TOTAL PRODUITS	5 611 955,67	5 620 724,69
TOTAL CHARGES	5 574 209,30	5 233 992,54
RESULTAT EXERCICE	37 746,37	386 732,15

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de l'Association « **Centre de Loisirs Municipal de l'Enfance de Champigny sur Marne** » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◆ la justification de nos appréciations,
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association **Centre de Loisirs Municipal de l'Enfance de Champigny sur Marne** à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1° alinéa, du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- j'ai procédé à l'analyse des principes comptables appliqués, de la présentation d'ensemble des comptes, ainsi que du caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- j'ai été conduit à vérifier la conformité de l'enregistrement des subventions, telles qu'elles m'ont été confirmées par les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité de l'Association « **Centre de Loisirs Municipal de l'Enfance de Champigny sur Marne** » et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Ohnenheim, le 26 avril 2011
Le Commissaire aux Comptes
Edmond OTT



CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL
DE L'ENFANCE
DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

37, Rue Juliette de Wils
94500 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE

ASSOCIATION LOI 1901

ANNEXES

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N° 1

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total est de 1 772 974,80 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des charges est de 5 574 209,30 €, et dégageant un excédent de gestion de 37 746,37 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les éléments ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE N° 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux nouvelles dispositions du Plan Comptable des Associations et Fondations, arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16/02/1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des associations et fondations.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode Linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- . Immobilisations logiciels : 1 à 3 ans
- . Matériel de transport : 5 et 10 ans
- . Matériel de bureau et informatique et d'activités : 3 à 20 ans

B. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE N°3

COMPLEMENTS D'INFORMATION POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

Dans le cadre d'une Convention, en date du 11 mai 2009, conclue entre l'Association CLME et la ville de Champigny sur Marne, il a été convenu que la ville de Champigny sur Marne met à la disposition du CLME, les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à la réalisation de la mission confiée.

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N°4

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Variations de l'actif immobilisé

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, brevets, lic.	16 188,10	2 451,80	15 884,08	2 755,82
Total I	16 188,10	2 451,80	15 884,08	2 755,82
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Matériel de transport	117 050,98	-	-	117 050,98
Autres immobilisations corp.	816 683,60	71 110,24	232 681,36	655 112,48
Total II	933 734,58	71 110,24	232 681,36	772 163,46
<u>Immobilisations financières</u>				
Participation capital BFCC	579,37	-	-	579,37
Participation capital CD'E	503,12	-	-	503,12
Total III	1 082,49	-	-	1 082,49
TOTAL GENERAL I + II + III	951 005,17	73 562,04	248 565,44	776 001,77

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N°4 (Suite)

Amortissements

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, brevets, lic.	16 188,10	101,50	15 884,08	405,52
Total I	16 188,10	101,50	15 884,08	405,52
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Matériel de transport	50 689,53	14 529,82	-	65 219,35
Autres immobilisations corp.	592 270,49	77 955,58	232 681,36	437 544,71
Total II	642 960,02	92 485,40	232 681,36	502 764,06
TOTAL GENERAL I + II	659 148,12	92 586,90	248 565,44	503 169,58

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N° 5

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Variation des fonds propres

Fonds propres au 31/12/2009	988 220,07
Fonds propres au 31/12/2010	1 025 966,44
	<hr/>
Variation	37 746,37
Cette variation provient du résultat excédentaire de 2010 pour :	37 746,37

NOTE N° 5 (suite)

Charges à Payer	MONTANT
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 703,22
Dettes fiscales et sociales	10 417,00
Autres dettes	8 293,69
TOTAL	57 413,91

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N°6

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

Toutes les créances et les dettes sont à échéance à moins d'un an.

NOTE N° 6 (suite)

PROVISIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31 /12/2010
Provision pour charges	284 061,34	19 125,70	0,00	303 187,04
Provision pour travaux	47 000,00	0,00	18 141,53	28 858,47
Provision p/ depr. clients	45 115,98	0,00	14 354,44	30 761,54
TOTAUX	376 177,32	19 125,70	32 495,97	362 807,05

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N° 7

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

. Journées	977 802,29
. Soirées	3 366,25
. Cotisations	29 000,00
. Divers	3 852,93

Total

1 014 021,47

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N° 7 (suite)

Charges et Produits constatés d'avance	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	926,48	0.00
Charges / Produits financiers	0.00	0.00
Charges / Produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL	926,48	0.00

NOTE N° 8

Nombres de Salariés au 31/12/2010	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Cadres	2		2
Employés	3	2	5
TOTAL	5	2	7

Association C.L.M.E. au 31/12/2010

NOTE N° 9

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts salaires de l'association se sont élevées, pour l'année 2010 à :

153 959,76 €

NOTE N° 10

Conformément au Décret n°2009-540 du 14 mai 2009, et à l'Arrêté du 2 juin 2009, le Centre de Loisirs Municipal de l'Enfance de Champigny sur Marne est dans l'obligation de publier les comptes annuels au Journal Officiel.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été publiés au Journal Officiel le 30 décembre 2010, et ceux de 2010 seront publiés après leurs validations par l'Assemblée Générale.